

Groupement Professionnel de la Boulangerie et de la Pâtisserie de l'Ardèche

POURQUOI ADHÉRER ?

- Pour avoir un interlocuteur au téléphone ou par mail, qui me comprend et me renseigne rapidement.
- Pour être informé sur la réglementation, sur l'hygiène, l'étiquetage, le droit du travail, etc...
- Pour recevoir la documentation obligatoire dans mon entreprise :

Exemples	ADHERENT	NON ADHERENT
Affichage obligatoire	Gratuit	100 €
Affichage produits surgelés	Gratuit	50 €
Modèle relevé d'heures hebdomadaires	Gratuit	50 €
Liste des documents à tenir à la disposition de l'Inspection du Travail	Gratuit	100 €
Convention Collective de la Boulangerie-Pâtisserie	17 €	50 €
Classeur Hygiène-Sécurité	Gratuit (Adhésion 1 an)	300 €

- Pour me former (ou mes salariés) : Les dossiers de prise en charge sont faits par nos soins.
- Pour publier des offres et demandes d'emploi et partager vos publications sur les réseaux sociaux de votre fédération départementale et régionale en partenariat avec Pôle Emploi.
- Pour bénéficier d'offres tarifaires intéressantes auprès de nos partenaires (Vérification électriques, Vérification extincteurs, Laboratoire Cérès). Nous consulter.
- Pour recevoir le journal périodique **Atouts Pains & Pâtisseries** de votre fédération.
- Pour recevoir les formulaires de remboursement AG2R dans le cadre du fonds de péréquation (maternité, départ à la retraite, etc...).
- Pour accéder gratuitement à tous les concours proposés par la Confédération Nationale.
- Et enfin, l'avantage financier d'adhérer à **BOULANGER DE France** (310 € au lieu de 1 000 € pour les non adhérents) pour une période de 2 ans.
- Pour être inscrit au centre de médiation CM2C (convention conclue entre la CNBF et le Centre) afin de vous permettre d'y recourir gratuitement en cas de litiges.

CE QUE NOUS NE POUVONS PAS FAIRE

- Garantir à chacun les ventes et la prospérité par la suppression de toute concurrence.
- Régler tous les conflits personnels entre boulangers-pâtisseries et les fournisseurs.
- Réparer les fautes nées de l'ignorance et du mépris des avertissements de votre Groupement Professionnel.